

Capdenac Rando 12



M.D.

RENSEIGNEMENTS

ET INFOS

SUR LE CLUB

Capdenac Rando 12

14 Rue Quartier Bonnet

12700 Capdenac-Gare

Tel : 06 87 45 95 63 ou 06 51 51 72 54

Courriel : marcheccac12700gmail.com

Site internet : ccacapdenacrando12.fr

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

5 randonnées par semaine (sauf, jours fériés, mois de juillet et août):

Lundi : petite randonnée de 7 kms (facile)
et randonnée de 10 kms environ.

Mercredi : randonnée de 12 kms environ et petite randonnée (si guide dispo).

Vendredi : randonnée de 13 à 15 kms environ (pour marcheurs confirmés).

Samedi : le départ des randonnées se fait Parking du Parc Capèle à 14 heures.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Pour les nouveaux adhérents : (dossier à fournir au plus tôt pour être assuré).

- fournir la demande d'adhésion (document sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES => demande d'adhésion 2022-2023).

- un certificat médical d'aptitude à la randonnée.

- un chèque de **20 €** (chèque à établir à l'ordre de Capdenac Rando 12).

Pour les renouvellements : (dossier à fournir pour le 15 octobre 2022).

- fournir la demande d'adhésion (document sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES => Demande d'adhésion 2022-2023).

- si certificat médical de moins de 3 ans et après avoir répondu « NON » à toutes les questions du « Questionnaire de Santé », fournir l'« Attestation de réponse au Questionnaire de Santé », sinon fournir un certificat médical (documents sur le site : DOCUMENTS=>FORMULAIRES => Attestation de santé).

- un chèque de **20 €** (chèque à établir à l'ordre de Capdenac Rando 12).

L'adhésion ne sera prise en compte que si le dossier est complet (à remettre à un membre du bureau **avant le 15 octobre 2022**).

IMPORTANT : Les personnes n'ayant pas adhéré la saison 2021-2022 ne sont pas assurées. Il est donc vivement conseillé de fournir le dossier complet le plus rapidement possible, le club se réservant le droit de refuser toute personne non assurée.